

Dinan Agglomération

Renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de SAINT-CAST-LE-GUILDON (Le Sémaphore) et demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 20 août 2020, une enquête publique unique est ouverte du 15 septembre 2020 (9 h 00) au 15 octobre 2020 (17 h 00). Cette enquête est organisée suite à la réception, le 16 janvier 2020, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, du dossier de demande d'autorisation environnementale (complété le 14 août 2020) présenté par Dinan Agglomération concernant le renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de SAINT-CAST-LE-GUILDON (Le Sémaphore) et la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports.

Ce dossier est soumis à autorisation environnementale en application des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement et comprend une autorisation au titre de la loi sur l'eau conformément à l'article L. 214-3 du code de l'environnement (rubrique 2.1.1.0 de l'article R. 214-1 du même code).

Le dossier d'enquête publique contient :

- le dossier de demande d'autorisation environnementale qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation générale du projet et la mention des textes qui régissent cette enquête publique ;
- le sous-dossier contenant la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports avec un résumé non technique ;
- les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique ;

Avis sur le dossier général :

- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 24 mars 2020 ;
- l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Arguenon - Baie de la Fresnaye, reçu le 6 mars 2020 à la DDTM ;
- le courrier d'observations et demande de compléments du 24 juin 2020 de la DDTM ;
- l'avis n° 2020-008051 du 9 juillet 2020 de l'autorité environnementale (MRAe) ;
- le mémoire en réponse de Dinan Agglomération du 14 août 2020 aux avis émis lors de la consultation des services et à l'avis émis par l'autorité environnementale.

Avis spécifiques à l'occupation du domaine public maritime :

- le rapport de clôture du service instructeur de la demande d'occupation du domaine public maritime (DPM) du 9 juin 2020 ;
- l'avis de la préfecture maritime de l'Atlantique du 12 mars 2020 pour la réalisation des travaux et le prolongement de la canalisation de rejet en mer ;
- l'avis du commandant de la zone maritime Atlantique du 21 avril 2020 sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime ;
- l'avis de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) des Côtes-d'Armor du 20 mai 2020 pour la réalisation de travaux et le prolongement de la canalisation de rejet en mer ;
- l'avis de la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON du 3 juin 2020 pour la construction d'une canalisation de rejet des eaux usées.
- le projet de convention pour la concession d'utilisation du domaine public maritime.

Madame Martine VIART, rédacteur des collectivités territoriales en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées peuvent, pendant toute la durée de cette enquête publique, prendre connaissance du dossier d'enquête publique (papier ou numérique) dans la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON (siège d'enquête) et dans les bureaux de Dinan Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et formuler leurs observations ou propositions :

- soit sur les registres d'enquête mis à leur disposition à la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON et dans les bureaux de Dinan Agglomération ;
- soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON (siège d'enquête) : place de l'Hôtel de ville – 22380 SAINT-CAST-LE-GUILDON. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- soit par voie électronique à la DDTM des Côtes-d'Armor (adresse courriel : ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr). Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet dédié à l'enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/2083>) et versées au registre d'enquête déposé au siège d'enquête ;
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : enquete-publique-2083@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables par tous à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2083> ;
- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra :

Lieux	Dates	Horaires
mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON	mardi 15 septembre 2020	de 9 h 00 à 12 h 00
	samedi 26 septembre 2020	de 9 h 00 à 12 h 00
	jeudi 15 octobre 2020	de 14 h 00 à 17 h 00
bureaux de Dinan Agglomération	vendredi 2 octobre 2020	de 14 h 00 à 17 h 00

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.gouv.fr) à la rubrique « Publications – Enquêtes publiques » et sur celui de Dinan Agglomération dédié à cette enquête (<https://www.registre-dematerialise.fr/2083>).

A l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui la transmettra à la mairie de SAINT-CAST-LE-GUILDON et à Dinan Agglomération pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques » pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête et seront consultables sur le site internet de Dinan Agglomération (<http://www.dinan-agglomeration.fr>).

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à Dinan Agglomération : 8 boulevard Simone Veil - CS 56357 - 22106 DINAN Cedex (tél. : 02 96 87 52 75) (adresse électronique : enquete-publique-2083@registre-dematerialise.fr).